

MISSION UNIVERSITAIRE DE TUNISIE À MONRÉAL

**1255, rue University, bureau 601
Montréal, (Québec) H3B 3V9
CANADA**

Tél : (1) 514-284-9249

Fax : (1) 514-284-9403

E-mail : courriel@mutan.org

www.mutan.org

GUIDE DE L'ÉTUDIANT BOURSIER

TABLE DES MATIERES

I.	QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES D'ETUDES	3
	1. Cadence des études	3
	2. Spécialité assignée et changement d'université	3
	3. Nature des cours et relevé de notes	4
	4. Points de grande importance	4
II.	QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET CONSULAIRES	5
	1. Avantages liés à la bourse	5
	2. Renouvellement de la bourse	5
	3. Billet de transport/Retour définitif	6
	4. Assurance Médicale	6
	5. Sursis Militaire et Carte d'immatriculation Consulaire	6
	6. Contacts avec la Mission	6
	7. Communication des adresses à la Mission	6
III.	FIN DES ETUDES ET RECHERCHE D'EMPLOI	7
	1. Visites d'entreprises	7
	2. Initiative privée/projets	7
	3. Recrutements dans l'enseignement supérieur	7

BIENVENUE AU CANADA

Au nom de toute l'équipe de la Mission Universitaire de Tunisie à Montréal, je vous souhaite la bienvenue au Canada, et vous exprime tous mes voeux de succès dans vos études et, plus tard, dans votre activité professionnelle.

Votre sélection par la Commission Nationale des Bourses à l'Etranger pour poursuivre des études au Canada est le résultat de vos performances académiques antérieures. Vous avez donc toutes les qualités requises pour réussir brillamment vos études au Canada comme l'on déjà fait vos prédécesseurs.

Vous allez être confrontés à une société nouvelle; c'est une expérience humainement et culturellement enrichissante, je vous encourage à en tirer le plus grand profit. N'oubliez pas, également, que vous serez considérés, aussi bien au sein de l'Université qu'à l'extérieur du Campus universitaire, Comme un représentant de votre pays. C'est par votre comportement exemplaire que vous contribuerez à préserver et à consolider l'excellente image dont jouit la Tunisie.

Je vous recommande de lire attentivement ce guide afin d'être bien informé de vos droits et devoirs. N'hésitez pas à nous contacter pour davantage d'éclaircissements. L'ensemble de l'équipe de la Mission Universitaire est à votre disposition pour vous aider en cas de besoin et répondre à toute question ayant trait à votre séjour, vos études ou votre carrière.

Le Directeur de la Mission Universitaire de Tunisie

Lotfi Hassine

I) QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES D'ETUDES

1) Cadence des études

La Commission Nationale des Bourses à l'Etranger a établi des normes pour chaque programme d'études.

Les étudiants inscrits dans un programme de 3ème cycle (Master ou PhD), doivent prendre 9 à 12 crédits par trimestre ou semestre avec une durée maximale de 2 ans pour l'obtention du Master avec mémoire.

La durée des études pour le PhD varie selon l'origine des études de l'étudiant. Elle est de trois ans pour les étudiants qui ont obtenu leur Master au CANADA et de quatre ans pour les étudiants ayant effectué leurs études en dehors du CANADA.

L'étudiant est encouragé à se réunir avec son conseiller académique ou directeur de recherche au début du programme et avant le démarrage de chaque terme d'études pour faire le point de sa situation académique et pour programmer dans le temps (session par session) les cours à prendre préférentiellement pour tout le cursus.

Il est recommandé d'éviter la situation où il reste un ou deux cours à accomplir pendant tout un trimestre ou semestre pour l'obtention du diplôme.

2) Spécialité assignée et changement d'université

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur affecte des spécialités aux étudiants boursiers en fonction des besoins de l'économie tunisienne et de ses programmes de formation en Tunisie et dans d'autres pays. Tout changement de spécialité ou d'université doit faire l'objet d'une demande écrite motivée et de l'accord préalable de la Mission Universitaire. Ces demandes doivent accompagner le dossier de renouvellement de bourse que l'étudiant est appelé à remplir à la fin de chaque année universitaire. Tout changement non autorisé de spécialité, peut entraîner une suspension de la bourse.

Les étudiants ne sont pas autorisés à changer d'université. Exceptionnellement, la Mission Universitaire pourrait permettre ce changement pour des raisons impératives ; cependant, le changement d'une institution à une autre ne doit en aucun cas retarder la date prévue pour la fin des études.

3) Nature des cours et relevés des notes

Afin de permettre à la Mission Universitaire de suivre et d'évaluer vos résultats académiques, il est nécessaire de demander au bureau du registraire, à la fin de chaque session, d'envoyer le bulletin de notes officiel (official transcript) au profit de la Mission Universitaire. Pour ce qui est de la session Hiver/ Printemps, vous êtes tenu(e) d'envoyer le bulletin de notes officiel avant votre retour en Tunisie. Le renouvellement de la bourse en sera tributaire. Les frais occasionnés par cette opération sont à la charge de l'étudiant.

Il est à signaler que:

- les cours pris doivent être conformes à ceux prévus dans votre programme d'études.
- les notes obtenues doivent être égales ou supérieures aux notes minimales arrêtées par la Commission Nationale des Bourses à l'étranger et qui sont de 3.2 sur une échelle de 4.33 pour les étudiants en Maitrise et PhD.

Les étudiants dont la moyenne se situe au-dessous de la norme établie par la Commission Nationale des Bourses à l'Etranger sont sujets à un avertissement ou à l'annulation de leur bourse.

L'engagement signé et fourni à la Mission Universitaire ne dispense guère l'étudiant de faire envoyer son bulletin de notes officiel à la Mission. La bourse du semestre suivant ne peut être envoyée qu'après réception du bulletin en question et son évaluation.

4) Points de grande importance

a) durée de la bourse:

La bourse spécifique est servie aux bénéficiaires chaque année comme suit:

- pour une durée de dix (10) mois pour les étudiants en mastère (septembre à juin),
- pour une durée de douze (12) mois pour les étudiants en doctorat (septembre à août).

b) Titre de transport:

- les étudiants boursiers dont la bourse leur est servie jusqu'à dix (10) mois bénéficient d'un titre de transport en aller et retour une seule fois par an,
- les boursier dont la bourse leur est servi sur douze (12) mois bénéficient d'un titre de transport en aller simple au début du cycle et en retour simple à l'obtention du diplôme.

c/ Passage Maîtrise-PhD.

Les étudiants achevant leur maîtrise et souhaitant poursuivre leurs études au niveau du PhD doivent en faire la demande auprès de la Mission Universitaire.

Cette demande doit être accompagnée de deux documents essentiels :

- La lettre d'admission au PhD
- L'attestation de diplomation ou de dépôt définitif du mémoire de maîtrise

Les dossiers seront évalués en fonction de 2 critères : Les résultats académiques, d'une part, et l'admission au PhD, d'autre part.

d/ Prolongation de bourse

Aucune prolongation de bourse ne peut être envisagée pour les étudiants en Master. Une session supplémentaire peut être accordée, exceptionnellement, aux étudiants inscrits en PhD.

Les étudiants qui dépassent la durée de 2 ans prévue pour l'obtention de la maîtrise ne sont pas éligibles à la bourse

C/ En cas de difficultés personnelles ou académiques, prière d'avertir la Mission d'urgence.

II) QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET CONSULAIRES

1. Avantages liés à la bourse

Les boursiers du Gouvernement Tunisien au Canada ont droit à :

- Une indemnité mensuelle de 1000.00\$ canadiens (10 mois pour les étudiants en Maîtrise et 12 mois pour les étudiants en Doctorat).
- Une indemnité de 800.00\$ canadiens au début de l'année universitaire
- La prise en charge des frais de scolarité **relatifs au programme d'études objet de la bourse**
- La prise en charge de la prime d'assurance maladie pour étudiants étrangers
- La prise en charge des frais d'impression de thèse à concurrence de Huit cents (800.00) Dollars Canadiens
- La prise en charge des frais du Visa et du CAQ

2. Renouvellement de la bourse

L'étudiant doit demander chaque année le renouvellement de sa bourse auprès de la Mission Universitaire.

Toute demande de bourse doit être accompagnée d'un bulletin de notes cumulatif officiel ("Official Transcript") et non pas d'un relevé de notes (Grade Report).

3. Billet de transport/Retour définitif

Tout étudiant qui termine son diplôme doit réclamer son billet de retour définitif six mois au plus tard après le service de la dernière mensualité de la bourse. Dépassé ce délai, l'étudiant perd tout droit au billet de retour définitif.

4. Assurance médicale

Tous les étudiants inscrits aux Universités Canadiennes sont couverts par une assurance. **Aucune réclamation de soins ne peut être adressée à la Mission Universitaire.**

5. Sursis militaire et Carte d'Immatriculation Consulaire : Contacter le Consulat de Tunisie

CONSULAT DE TUNISIE
1255, rue University, bureau 300
Montréal, (Québec) H3B 3B4
CANADA
TEL : (514) 844-6909
FAX : (514) 844-5895

6. Contacts avec la Mission

La Mission Universitaire a pour rôle de vous servir et de vous aider à poursuivre vos études dans les meilleures conditions.

Le meilleur moyen de contact avec la Mission est la **correspondance écrite** (courrier/fax/e-mail). La Mission vous répondra dans les **meilleurs délais**. Il est également conseillé de consulter régulièrement le site internet de la Mission : **www.mutan.org**

7. Communication des adresses à la Mission

La Mission Universitaire doit être en possession de votre adresse au Canada. Vous êtes invité(e) à communiquer systématiquement votre adresse, votre numéro de téléphone et votre e-mail à la Mission au début de chaque nouvelle année universitaire.

III) FIN DES ETUDES ET RECHERCHE D'EMPLOI

Au fur et à mesure que vous vous approchez de la fin de vos études, vous devez intensifier vos recherches concernant votre carrière future et l'emploi que vous aurez à occuper.

1. Visites d'entreprises

Il est fortement recommandé que vous profitiez¹de vos séjours d'été en Tunisie pour visiter des entreprises appartenant aux secteurs d'activités qui vous intéressent, vous informer sur les possibilités d'emplois qui existent dans chacune des entreprises visitées, discuter avec des cadres qui travaillent au sein de ces entreprises du climat général du travail, des possibilités de promotion, du mode de gestion, des niveaux de salaire et des possibilités de formation pratique (encadrement, stages de perfectionnement, etc.).

N'attendez pas votre retour définitif en Tunisie pour entreprendre ces contacts. Certaines entreprises planifient le recrutement des cadres une année à l'avance et il serait souhaitable de vous faire connaître et de vous informer sur les entreprises bien avant l'obtention de votre diplôme.

La Mission Universitaire est en mesure de vous fournir une liste des entreprises dans les différents secteurs qui pourraient vous intéresser.

Il est à signaler que la Mission Universitaire travaille d'un commun accord avec le Ministère de tutelle pour faciliter votre intégration en Tunisie.

Par conséquent, vous êtes prié(e) de contacter la Mission Universitaire avant votre retour définitif et de lui fournir votre CV détaillé (Résumé) en Français et en Anglais.

2. Initiative privée / projets

Le Gouvernement Tunisien encourage l'initiative privée et la création d'emploi. Les étudiants qui ont l'intention de lancer des projets et travailler pour leur propre compte sont appelés à profiter de leurs séjours d'été en Tunisie pour établir des contacts avec les agences de promotion du secteur privé qui seront à leur disposition pour les informer, les orienter et, le cas échéant, les aider à mettre au point la documentation nécessaire pour le lancement de leurs projets (www.tunisianindustry.nat.tn). Il est recommandé d'informer la Mission Universitaire de vos intentions et de vos projets dans des délais raisonnables afin de lui permettre d'appuyer vos démarches dans cet important secteur de l'économie nationale.

3-Recrutements dans l'enseignement supérieur

La publication des postes d'enseignants à pourvoir dans l'enseignement supérieur se fait généralement au début de l'année. La programmation de ces postes a lieu au cours de l'automne précédent. Aussi, les étudiants désireux de se présenter aux concours de recrutement devraient contacter la Mission Universitaire dès le mois de novembre.